

Formation F3SCT Elu·es ELAN COMMUN

Formation des membres

Tout d'abord, petite difficulté depuis que les CHSCT ont été remplacés par les F3SCT : le terme de *formation spécialisée* ne doit pas être confondu avec celui de *formation continue*. En effet, contrairement au secteur privé - où ce sont des *commissions spécialisées* qui sont chargées de traiter les sujets de Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSE -, **dans la fonction publique**, le CSA se réunit en *formation plénière* - l'équivalent du CT avant 2023 -, ou en *formation spécialisée*, l'équivalent du CHSCT avant 2023.

En matière de formation des membres, c'est [l'article R254-79](#) du CGFP qui en dresse les contours : Membres de CSA sans FS ou membres de FS de CSA → **a minima 5 jours de formation** au cours du mandat dont 3 jours à l'initiative de l'administration + 2 jours à l'initiative des membres sous forme de congé pour formation (demande formalisée). Les 5 jours sont à la charge de l'administration.

Concrètement, pour cette mandature le MASA a décidé :

- **1 webinaire** qui a été dispensé le 17 octobre 2023 mais [toujours disponible via ce lien](#) ;
- **3 jours de formations** en présentiel via un prestataire externe prévu, selon les structures, de novembre 2023 à juin 2024, et qui tient compte des spécificités du périmètre de la F3SCT du membre formé ;
- **2 jours de formations** en cours de mandat à l'initiative des membres (donc jusqu'à fin 2026).

Focus formation pour les membres des CoHS

Cadre réglementaire ([article 13 du décret 2021-1316](#)) : A minima, une formation de 3 jours qui intervient une première fois lors du 1er mandat et reconduite tous les 4 ans, en cas de mandats successifs.

Concrètement, pour cette mandature le MASA a décidé :

Module d'ouverture optionnel (webinaire) → présentation du dispositif de formation avec les différents modules, focus sur l'importance de la professionnalisation des RP et des représentants de l'administration pour mener à bien leurs missions, ... – décembre 2023.

Module socle « Connaître les enjeux de la santé sécurité au travail » (distanciel asynchrone) (1,5 jour). Principaux thèmes abordés : introduction à la santé, sécurité au travail, organisation, fonctionnement, périmètre et modalités d'intervention d'une CoHS, les acteurs de la prévention, l'évaluation des risques professionnels.

Formation à distance sur MENTOR – janvier 2024 à décembre 2024 – reconduite en 2025.

Durée totale d'environ 9h (plusieurs modules indépendants de 30min à 1h30 + ateliers collectifs éventuels).

A suivre sur son temps de travail. Pour cela, demander à inscrire la formation sur *monselfmobile*.

Module spécifique pour les représentant.e.s des personnels et de l'administration – 1 jour en présentiel. 2^e semestre 2025. Thématiques proposées :

→ Retex (échange entre pairs sur le module socle et leurs premières expériences) ;

→ Analyse des accidents (demande **Elan Commun** : intégrer des informations sur la maladie professionnelle) ;

→ Visite des locaux.